

M François CALVET interroge M. le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, sur les dispositions prévues pour les ressortissants français actuellement bloqués dans divers pays du Monde suite aux mesures adoptées de protection dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

En effet, compte tenu de la dynamique de ce virus, de nombreux pays ont adopté dans un laps de temps très court des consignes strictes, parfaitement légitimes, qui néanmoins ont suscité un bouleversement pour les voyageurs actuellement présents sur le sol étranger.

Ainsi, ce qui, il y a encore quelques jours, était un voyage d'agrément est devenu un véritable cauchemar ! Les lieux recevant du public ont eu pour consigne de fermer, pour certains le confinement est devenu une obligation, et la décision de ne plus accepter de voyageurs européens au sein des hôtels est une réalité.

S'ajoute à cette liste, la fermeture, sans préavis, des liaisons aériennes.

Dans ce contexte, nos ressortissants se trouvent donc démunis et bien seuls face à cette situation mondiale d'une ampleur inédite et ces décisions brutales.

Ils sont de plus, face à une grande fragilité à l'heure où la limitation des contacts sociaux reste le seul remède dans le combat de ce virus.

Malgré les appels de détresse lancés auprès des ambassades et consulats, aucune solution n'est proposée à nos ressortissants leur permettant d'entrevoir une issue et un retour dans les meilleurs délais.

La seule réponse donnée est de prendre contact auprès des voyagistes ou des compagnies aériennes qui, je le rappelle, pour bon nombre d'entre elles sont totalement dépassées par ces évènements.

La panique s'empare de ces « naufragés » et la colère gronde. Il y a urgence !!

C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions que la France entend prendre pour rapatrier au plus vite nos concitoyens. Que ce soit seule ou en partenariat avec les autorités de l'Union Européenne.